



**PROCES VERBAL
N° 24/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le Mardi 17 juillet à 10 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

Etait absent

- Ciré Amadou, Membre du CP

L'ordre du jour comportait les points suivants :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de la lettre n° 0120/CPMP/SI reçue le 15 juillet 2012, demandant l'approbation du projet d'avenant au marché n° 197/11/CCM, relatif à la réhabilitation de la mosquée de Tichitt.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet d'avenant au marché n° 197/11/CCM, relatif à la réhabilitation de la mosquée de Tichitt pour un montant total TTC de 6 291 900 UM et un délai d'exécution de 1 mois.

2°-Examen de la lettre n° 0121/CPMP/SI reçue le 15 juillet 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés pour l'année 2012 / ERRT

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le plan de passation des marchés pour l'année 2012 de l'Etablissement pour la réhabilitation et la Rénovation de la ville de Tintane (ERRT), sous réserve de prendre en considération les observations ci-dessous :

- Préciser le mode de passation des actions envisagées ;
- Faire parvenir une copie corrigée à la CNCMP avant sa publication.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE L'AGENCE DE PROMOTION DE L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES

3°-Examen de la lettre complément d'information n° 0360/APAUS reçue le 15 juillet 2012, relatif au projet de réalisation de l'Adduction d'eau potable de Chami dans la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres relatives à la réalisation de l'adduction d'eau potable de Chami dans la wilaya de Dakhlet Nouadhibou adjugé au groupement SOC/SOCOSAF pour un montant Toutes Taxes Comprises de 250 202 000 UM et un délai d'exécution de 10 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

4°-Examen de la lettre n° 142/CPMSSBIE reçue le 16 juillet 2012, demandant l'approbation de la DP relatives à la sélection d'un ingénieur conseil pour l'assistance au partenariat Public/Privé dans le segment stockage des hydrocarbures raffinés.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve la demande de propositions (DP) relative à la sélection d'un ingénieur conseil pour l'assistance au partenariat Public/Privé dans le segment stockage des hydrocarbures raffinés sous réserve de l'accord de bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

5-Examen de la lettre N° 102 reçue le 15 juillet 2007 demandant l'avis de non objection sur la décision de la CPMSSouv rendant l'appel d'offres pour l'acquisition de 20 véhicules 4x4, infructueux.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection à la décision de rendre l'appel d'offres, pour l'acquisition de 20 véhicules 4x4, infructueux.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

6-Examen de la lettre N°0018 reçue le 17 juillet 2012, demandant l'approbation du marché avec la Société SMID en vue de la fourniture de 150 000 bidons d'huile CP 10 de 20 litres à la SONIMEX

Decision:

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le projet de marché avec la Société SMID pour la fourniture de 150 000 bidons d'huile CP 10 de 20 litres à la SONIMEX pour un montant TTC et hors TVA de 1 255 937 500 UM, sous réserve de :

- prendre en considération les observations , en annexe ;
- de faire parvenir à la CNCMP une copie corrigée du projet de marché avant sa signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée, les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN

Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Abderrahmane Abdoul



Yacoub Ould Haibelty

Raifa Mint Kassim